

**Grade: Bachelier ès sciences (B.Sc.)****Crédits: 150**

## Présentation

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

### En bref

Le double cheminement intégré dans les programmes de Baccalauréat en mathématiques (7721) et de Baccalauréat en enseignement secondaire : profil en mathématiques (7654) permet de former des enseignants possédant les compétences requises pour l'enseignement des mathématiques au secondaire. Leur formation psychopédagogique et leurs connaissances poussées en mathématiques les rendront également aptes à l'enseignement à l'ordre collégial. En tant que mathématiciens, ils pourront aussi combler les exigences du marché du travail dans divers domaines.

Unique au Québec, ce cheminement d'une durée normale de cinq années conduit, par articulation des exigences propres aux deux professions, à l'obtention de deux grades de bachelier, l'un en sciences, l'autre en éducation (B.Sc. et B.Ed.).

### Compétences, exigences de formation

Le cheminement du programme assure l'acquisition des compétences de base dans les matières d'enseignement au secondaire et au collégial ainsi que des connaissances psychopédagogiques indispensables pour comprendre et faciliter le développement de l'adolescent. Il favorise aussi le questionnement des fondements des disciplines et de leur utilité, et la découverte des interrelations entre celles-ci.

Au terme du baccalauréat, l'étudiant est recommandé au brevet d'enseignement s'il a acquis une maîtrise satisfaisante des compétences suivantes, telles qu'énoncées par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du Québec :

- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation de l'école québécoise.
- Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
- Planifier, organiser, superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
- Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et

---

l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

- S'engager dans une démarche de développement professionnel.
- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Il est à noter que l'acquisition de la compétence en communication et expression orale dans la langue d'enseignement sera encouragée tout au long de la formation et sera évaluée particulièrement au moment des cours de formation pratique et des stages.

### **Atouts UQTR**

Ce programme est exclusif à l'UQTR.

Les étudiantes et étudiants québécois inscrits à temps plein dans ce programme sont admissibles à un programme de bourses incitatives: Programme de bourses Perspective Québec.

## **Admission**

### **Contingentement et capacités d'accueil**

Le contingentement de ce programme dépend du nombre de candidats admis au baccalauréat en enseignement secondaire (programme 7654) et ne peut dépasser 125 étudiants.

### **Trimestre d'admission et rythme des études**

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

## **Conditions d'admission**

### **Études au Québec**

Base DEC

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial permettant l'atteinte des compétences suivantes ou leur équivalent :

- 00UN ou 00Y1 ou 022X
- 00UQ ou 00Y2 ou 022Y
- 00UP ou 00Y4 ou 022Z

Base expérience

Etre âgé d'au moins vingt et un ans, posséder des connaissances appropriées et avoir enseigné les mathématiques ou avoir exercé une fonction où il faut appliquer des connaissances mathématiques. Le candidat adulte admissible, dont on n'aura pu établir à l'aide du dossier qu'il possède toutes les connaissances requises pourrait être admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint, selon la recommandation du responsable du programme. Le candidat adulte doit joindre à sa demande d'admission des attestations de son expérience et toute autre pièce pouvant établir qu'il possède les connaissances requises.

De même, tous les étudiants doivent se conformer aux conditions relatives à la maîtrise du français.

### **Études hors Québec**

NOTE : Pour enseigner au Québec, il est obligatoire d'avoir obtenu le brevet d'enseignement, et ce dernier ne peut être délivré qu'à une personne qui a le statut de citoyen canadien au sens de la Loi sur la citoyenneté (L.R.C. 1985, c. C-29) ou de résident

---

permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27). (Réf. Publication du Québec, Règlement sur les autorisations d'enseigner, 1 janvier 2016). Les candidats peuvent attester de leur statut de résidence au Québec en remplissant le formulaire « Attestation de résidence au Québec » (réf : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Enseignement supérieur, numéro 14-1440-22) disponible au Bureau du Registraire.

### Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Pour connaître le test de français à l'admission qui s'applique à votre situation, veuillez consulter le lien suivant : Tests de français.

### Modalités de sélection des candidatures

Sélection

Candidats collégiens et universitaires : dossier scolaire (100%)

Candidats adultes : qualité du dossier (100%)

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir des modalités de sélection mentionnées ci-haut, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées. Si le Comité de sélection le juge nécessaire, les candidats pourraient être tenus de se soumettre à d'autres mesures de sélection, notamment pour vérifier leur niveau de connaissances générales.

### Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

#### Cours obligatoires (144 crédits)

ALG1001	Logiques et Ensembles
DID1094	Didactique de la géométrie (DID1136; DID1137)
DID1108	Didactique de la statistique et des probabilités (2 crédits) (DID1065 ou DID1136)
DID1136	Didactique de l'arithmétique et de la proportionnalité
DID1137	Didactique de l'algèbre et des fonctions (DID1136)
DME1012	Évaluation des apprentissages en enseignement au secondaire
EEL1067	Gestion de classe et des comportements difficiles
EEL1068	Interv. pour rép. à la diversité des besoins des élèves en contexte d'ens. secondaire
EMA1010	Évolution des concepts mathématiques et enseignement (GEM1001 ou GEM1003; MPU1015)
GEM1001	Géométries euclidienne et non euclidienne (MPU1015)
GEM1003	Géométrie euclidienne
HPE1009	Fondements des courants pédagogiques et pratiques scolaires (2 crédits)
MAP1003	Analyse numérique (INF1002 ou PRO1026; MAP1007)
MAP1006	Mathématiques appliquées I
MAP1007	Mathématiques appliquées II
MPU1015	Algèbre (ALG1001)
MPU1018	Algèbre linéaire avancée (MPU1015)
MPU1027	Equations différentielles (MPU1045; MAP1006)
MPU1039	Analyse complexe (MPU1054; MPU1055)
MPU1045	Analyse à une variable réelle I
MPU1054	Analyse à une variable réelle II (MPU1045)
MPU1055	Topologie et analyse à plusieurs variables réelles (MPU1045)
MPU1056	Nombres et structures (ALG1001)
MPU1058	Mesure et intégration (MPU1054)
PDG1017	Stage IV : internat à l'école secondaire (10 crédits) (PDG1045 ou PDG1080)
PDG1018	Séminaire de synthèse (2 crédits)
PDG1021	Stage I: exploration (1 crédit)
PDG1026	Organisation de l'éducation au Québec
PDG1040	Éthique et déontologie en éducation (2 crédits)
PDG1044	Stage II : assistantat et expérimentation des compétences à l'enseignement (PDG1021)
PDG1046	Laboratoire d'enseignement
PDG1054	Approche curriculaire et programme de formation de l'école québécoise
PDG1080	Stage III : intervention et analyse de la pratique (4 crédits) (PDG1044)
PED1022	Stratégies péd., intercult. et collab. entre l'école, les familles et les communautés

PED1043	Projet intégrateur en interdisciplinarité (2 crédits)
PMA1004	Mathématiques et technologies
PMA1005	Résolution de problèmes mathématiques (GEM1003 ou MPU1054 ou MPU1055; MPU1015)
PMA1007	Découvertes mathématiques
PPG1017	Développement cognitif, apprentissage et stratégies pédagogiques
PRO1026	Programmation et enseignement
PSD1046	Développement social et émotionnel de l'élève en contexte éducatif
ROP1021	Optimisation
SRE1006	Exploitation des résultats de recherche en éducation (2 crédits)
STT1003	Probabilités
STT1030	Modèles de régression et de prévision (STT1042)
STT1042	Statistique (STT1003)
STT1047	Statistique mathématique (STT1042)
TLE1030	Utilisation pédagogique des technologies

### Cours optionnels (6 crédits)

#### L'étudiant doit suivre un cours parmi les suivants (trois crédits) :

GMA1001	Stages
MPU1040	Projet de synthèse

#### L'étudiant doit suivre un cours parmi la liste suivante (trois crédits) :

EMA1011	Géométrie analytique
INF1001	Programmation Web
INF1002	Introduction à la programmation objet
PMA1002	Sujets spéciaux en mathématiques I (MPU1018 ou MPU1055 ou STT1030)
PMA1006	Preuves et démonstrations mathématiques (MPU1015)
PRO1027	Programmation scientifique en C (INF1002 ou PRO1026)
SMI1001	Bases de données I
STT1020	Analyse de la variance
STT1028	Séries chronologiques (STT1030)
STT1032	Théorie et pratique des sondages (PAF1010 ou STT1001 ou STT1042)
STT1050	Analyse des données et apprentissage statistique (STT1001 ou STT1042)

## Autres renseignements

### Règlements pédagogiques particuliers

L'étudiant inscrit à ces programmes est obligatoirement sous le régime du temps plein.

Pour s'inscrire au cours DME1012 Évaluation des apprentissages, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits de son programme.

Pour s'inscrire au cours PDG1044 Stage II, l'étudiant doit avoir réussi le cours PDG1021 Stage I : exploration. De plus, il doit être inscrit au premier cours de didactique (DID1065) et au cours PDG1046 Laboratoire d'expérimentation d'habiletés d'enseignement.

Pour s'inscrire au cours PDG1080 Stage III : intervention et analyse de la pratique, l'étudiant doit avoir réussi le cours PDG1044 Stage II : assistantat et expérimentation des compétences à l'enseignement et avoir réussi le test de français prescrit par l'université, soit le TECFÉE, dès l'automne de la troisième année. Pour les étudiants admis à compter de la session automne 2016 : avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5.

Pour s'inscrire au cours PDG1017 Stage IV : Internat à l'école secondaire, l'étudiant doit avoir réussi quatre-vingt-dix-neuf (99) crédits de son programme, dont le cours PDG1080 Stage III : intervention et analyse de la pratique. Pour les étudiants admis à compter de la session automne 2016 : avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5.

Le cours PDG1018 Séminaire de synthèse doit être obligatoirement suivi en concomitance avec le cours PDG1017 Stage IV : internat à l'école secondaire.

En cas d'échec ou d'abandon, les cours PDG1044 Stage II, PDG1080 Stage III : intervention et analyse de la pratique et PDG1017 Stage IV : internat à l'école secondaire ne peuvent être repris qu'une seule fois. Pour reprendre ces cours, l'étudiant doit en

---

faire la demande par écrit auprès du responsable de programme en mentionnant les raisons expliquant son échec et justifiant un droit de reprise. Cette requête doit être effectuée dans les deux mois qui suivent la fin de la session dans laquelle l'étudiant est inscrit. Cette demande sera étudiée par un comité composé du responsable de programme, de la personne ayant supervisé l'étudiant en situation d'échec, de l'enseignant associé concerné et d'un autre professeur ou chargé de cours ayant enseigné à l'étudiant dans un des cours de formation pratique ou de didactique. Selon la recommandation du Comité, le droit de reprise pourra être assorti de conditions d'encadrement et de réalisation particulières. La décision du Comité est finale et sans appel.

Pour s'inscrire au cours MPU1040 Projet de synthèse en mathématiques, l'étudiant du Baccalauréat en mathématiques (7721) doit avoir complété 60 crédits de son programme et l'étudiant du Double baccalauréat en mathématiques et enseignement au secondaire - maths (6721) doit avoir réussi 75 crédits de son programme.

Pour s'inscrire au cours GMA1001 Stages, l'étudiant doit avoir complété 75 crédits de son programme et avoir au moins 2,5 de moyenne cumulative.

Seuls les stages I et II peuvent faire l'objet d'une équivalence selon l'expérience. Il n'est pas possible pour l'université de reconnaître les stages III et IV sur la base de l'expérience.

Les cours PDG1045 Stage III : intervention et analyse de la pratique et PDG1017 Stage IV : internat à l'école secondaire doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple, PDG1080 à la session automne et PDG1017 à la session hiver suivante). Les étudiants qui ne rencontrent pas les préalables au stage III dès l'automne de la troisième année (avoir réussi le stage II et le test de français prescrit par l'université) se verront contraints à compléter leur programme de baccalauréat au cours d'une année subséquente. Aussi, pour amorcer le stage IV une année plus tard, l'étudiant(e) doit avoir réussi le stage III, avoir une moyenne de 2,2 minimalement et 99 crédits de réussis.

Seuls les étudiants ayant atteint 45 crédits de leur programme peuvent s'inscrire au cours PED1043 Projet intégrateur en interdisciplinarité.

Règlement pédagogique particulier relatif à l'obligation des étudiants des programmes en enseignement de passer le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement durant le premier trimestre de la première année universitaire.

Le règlement pédagogique particulier sur les exigences en français écrit

- Pour être admissibles dans un programme en enseignement à l'UQTR, tous les candidats doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée, avant le début de leur premier trimestre d'inscription, par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes: l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales; le test de français du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour l'admission aux études universitaires; les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les mesures compensatoires requises à la suite d'un échec sont réputées satisfaires à cette exigence.

- A la suite de son admission dans un programme en enseignement, l'étudiant doit passer le test de diagnostic en français pour les étudiants en enseignement TEDFRA-Enseignement et cela, au plus tard le vingtième jour suivant le début du premier trimestre de la première année de l'inscription dans le programme. L'étudiant recevra en temps opportun un lien web pour procéder à ce test en ligne. Tout étudiant n'ayant pas fait le test de diagnostic dans les délais prescrits verra son inscription bloquée pour le deuxième trimestre, et cela, jusqu'à ce que ledit test soit fait.

- A la suite de la passation du TEDFRA-Enseignement, le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants analyse les résultats du test et fournit une fiche diagnostique à l'étudiant. Cette fiche informe l'étudiant de l'état de ses compétences langagières. Au besoin, ce dernier sera fortement invité à prendre les mesures d'aide appropriées pour améliorer sa maîtrise du français, et cela, dans les plus brefs délais.

- Le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement étant un outil guidant vers des moyens de remédiation adaptés aux difficultés de l'étudiant, il est possible pour ce dernier de le passer une fois par trimestre pour obtenir un diagnostic à la suite de certaines démarches entreprises dans le but d'améliorer ses compétences langagières.

- S'il y a échec au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), administré par le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC), le directeur de programme pourrait, après étude du dossier de l'étudiant, refuser l'inscription à une passation subséquente et ce, tant que l'étudiant n'aura pas fait la preuve de démarches de remédiation suggérées par la fiche diagnostique du TEDFRA-Enseignement et reconnues par l'Université comme, par exemple, des cours de français, du mentorat individualisé en français ou des ateliers grammaticaux.

Règlements pédagogiques particuliers à partir du trimestre d'automne 2008

Les amendements au présent règlement pédagogique particulier sont rétroactifs : tout étudiant admis à partir du trimestre automne

---

2008 peut s'en prévaloir.

- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement, admis à partir de l'automne 2008, doit obligatoirement passer et réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir son brevet d'enseignement.
- Pour s'inscrire à la première passation au TECFÉE, tout étudiant doit avoir réussi au moins 12 crédits dans son programme de formation en enseignement de premier cycle ou 9 crédits s'il chemine dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle.
- Le seuil de réussite pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) est de 70 % pour les programmes de formation menant au brevet d'enseignement. Pour les programmes en enseignement des langues secondes et tierces (anglais et/ou espagnol), le seuil est de 55 %; pour l'enseignement du français langue seconde, le seuil de réussite est de 70 % pour chacun des deux volets.
- Le TECFÉE comportant deux parties, elles doivent être passées successivement lors d'une même passation. Si une des deux parties est réussie, la passation ultérieure portera sur la partie à réussir.
- Aucune passation du TECFÉE ne sera permise dans une autre université qu'à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement de premier cycle, admis à partir de l'automne 2008, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage III, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement de deuxième cycle, admis à partir du trimestre d'hiver 2012, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage II, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- En cas d'échec au TECFÉE, l'étudiant doit obtenir le consentement du directeur de programme concerné pour se réinscrire à une passation subséquente.
- L'étudiant éprouvant des difficultés à réussir le TECFÉE peut bénéficier des mesures de soutien offertes par le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants.
- L'étudiant inscrit à tout programme de formation en enseignement menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement a droit à un maximum de trois passations pour réussir le TECFÉE sans se voir imposer de restrictions dans son cheminement par son directeur de programme.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans chacun des deux volets du TECFÉE après trois tentatives, la poursuite dans le programme est assujettie à des exigences particulières de la part du directeur de programme, qui pourrait exiger que l'étudiant suive des cours d'appoint ou toutes autres activités jugées pertinentes pour développer les compétences langagières requises pour la passation d'un tel test. En conséquence, le directeur de programme pourrait exiger que l'étudiant ajuste son choix de cours et son cheminement dans le programme de façon à favoriser sa réussite au TECFÉE.